

Exclusion du marché du travail, inégalité et genre dans les capitales africaines : une méthode nouvelle de mesure

par

Jean-Pierre Lachaud, Professeur
Directeur du Centre d'économie du développement
Université Montesquieu-Bordeaux IV - France

Sommaire

1.	Introduction	1
2.	Développement, exclusion sociale et genre	1
1.	Ambiguïté de la dimension féminine dans le développement	1
2.	Exclusion sociale et genre	2
3.	Concepts et méthode	6
1.	Inégalité et genre	6
2.	Vulnérabilité et statuts du travail	7
3.	Les sources statistiques	9
4.	Exclusion et marché du travail : un indicateur sexospécifique	10
1.	La structure de l'indicateur sexospécifique d'exclusion du marché du travail	10
2.	Les enseignements de l'indicateur sexospécifique d'exclusion du marché du travail	12
5.	Conclusion	14
	<i>Références bibliographiques</i>	15
	<i>Annexe : ISEMT — exemple de calcul pour Ouagadougou</i>	16

1. Introduction¹

L'un des défis majeurs des pays d'Afrique au sud du Sahara consiste à promouvoir des politiques économiques et sociales susceptibles de combattre la pauvreté et de maîtriser la dynamique des marchés du travail. Mais, s'il est admis que le fonctionnement de ces derniers constitue un déterminant fondamental du bien-être et d'un développement égalitaire, la complexité de la tâche demeure. En particulier, compte tenu de la diversité de la nature humaine, la recherche d'égalité dans un espace engendre fréquemment l'inégalité dans d'autres espaces². De ce fait, le succès de toute orientation du développement visant à réduire la pauvreté à court terme et à l'éradiquer à long terme, est étroitement dépendant du mode d'appréhension des institutions des marchés du travail, en particulier les groupes entre lesquels les disparités sont les plus prononcées. Dans ce contexte, l'option analytique en termes de genre revêt une importance spécifique, dans la mesure où le différentiel de libertés qui prévaut entre les hommes et les femmes n'est pas, la plupart du temps, réductible à un écart de revenus ou de ressources. Ainsi, l'intégration de la dimension féminine dans le processus de transition économique constitue une stratégie opportune, non seulement pour mieux appréhender l'ampleur et la nature des inégalités selon le genre, mais également pour atténuer la fragilité et les déséquilibres liés au cheminement du développement³.

La présente étude s'inscrit dans cette perspective et propose une méthode nouvelle de mesure des inégalités selon le genre inhérentes à la participation aux marchés du travail urbains des pays d'Afrique subsaharienne.

2. Développement, exclusion sociale et genre

1. Ambiguïté de la dimension féminine dans le développement

La situation des femmes est paradoxale. Alors qu'elles contribuent activement au processus de développement — directement ou indirectement — elles ont tendance à être davantage exclues que les hommes des bénéfices que ce dernier procure. En d'autres termes, les femmes constituent une ressource insuffisamment associée au développement économique et social.

A cet égard, plusieurs observations permettent d'explicitier davantage l'ambiguïté de cette situation, qui n'est pas spécifique à l'Afrique au sud du Sahara⁴. Tout d'abord, les femmes constituent une force de travail active et importante. En Afrique subsaharienne, en 1994, le taux

¹ Ce papier reprend certains développements de Lachaud [1996].

² Sen [1992].

³ Sen opère la distinction entre les 'fonctionnements' — les êtres et les faits ; par exemple, être bien alimenté, bien instruit, etc. — qui sont constitutifs de l'être d'une personne, et les 'capacités' de fonctionnement qui représentent les diverses combinaisons des 'fonctionnements' qu'une personne peut réaliser, c'est-à-dire la liberté de choix d'un individu quant à son style de vie. Dans cette optique, Sen suggère que la question de l'inégalité selon le genre est fondamentalement liée aux disparités de libertés. De ce fait, ce type d'inégalité peut être mieux appréhendé par les éléments intrinsèquement importants — 'fonctionnements' et 'capacités' — plutôt que par les moyens tels que les biens ou les ressources de base. Sen [1992]. Dans les pays les moins avancés, l'opportunité d'une telle orientation analytique peut être discutée.

⁴ Voir Banque mondiale [1991a] et Bennett [1992] pour l'Inde. La Conférence sur les femmes de Pékin en 1995 a largement exprimé les termes de cette ambiguïté.

d'activité des femmes de 15 ans et plus était de 37 pour cent, et 52 pour cent d'entre elles exerçaient une activité économique⁵. Mais cette évaluation est probablement sous-estimée, compte tenu de la définition restrictive de l'activité économique et de la notion de valeur. Sans aucun doute, la prise en considération du travail non rémunéré rehausse la contribution des femmes au processus de développement⁶. Ensuite, on observe que plus la famille est pauvre, plus elle dépend de la contribution productive des femmes. Par conséquent, améliorer les opportunités économiques des femmes conduit à réduire l'incidence de la pauvreté dans les ménages. En effet, deux éléments renforcent cette stratégie. D'une part, les gains des femmes accroissent le revenu agrégé des ménages les moins aisés. D'autre part, dans certaines situations, les femmes contribuent proportionnellement plus que les hommes aux besoins de base du ménage. Enfin, les femmes bénéficient moins que les hommes des investissements en matière d'éducation, de santé et d'actifs productifs censés accroître les revenus du travail. Or, réduire les disparités selon le genre, non seulement diminue la dépendance des femmes et rehausse leur statut, mais également est susceptible d'engendrer maints bénéfices additionnels : (i) diminution de la fécondité et ralentissement de la croissance de la population ; (ii) amélioration de la survie et du développement des enfants ; (iii) accroissement de la proportion du revenu familial alloué à l'alimentation et à la santé des enfants ; (iv) élévation du revenu des ménages, notamment ceux qui sont situés en-dessous de la ligne de pauvreté ; (v) rehaussement de la productivité du travail et de la croissance des activités économiques clés.

Certes, les approches conceptuelles en matière de recherche quant au rôle des femmes dans le développement, notamment au niveau urbain, ont évolué⁷. Les études négligeant, explicitement ou implicitement, la dimension féminine sont beaucoup moins nombreuses qu'auparavant. Par ailleurs, aux approches consistant surtout à identifier les difficultés des femmes afin d'y apporter des solutions⁸, s'ajoutent, plus récemment, des orientations analytiques mettant l'accent sur l'organisation dans le temps et dans l'espace des rapports entre les femmes et les hommes, de manière à mieux les équilibrer⁹. Toutefois, le préjugé masculin n'est pas absent de certaines recherches urbaines ou stratégies de développement. Par exemple, l'existence d'un coût social de l'ajustement a priori uniforme, quel que soit le sexe, appelle des vérifications supplémentaires. De même, les options de politique économique où les femmes demeurent dans leur rôle traditionnel ont, pour diverses raisons, la préférence des décideurs.

2. Exclusion sociale et genre

Dans ce contexte, le concept d'exclusion sociale constitue un cadre analytique adéquat pour mettre en lumière les inégalités selon le genre. En effet, l'approche en termes d'exclusion sociale se révèle fructueuse à maints égards¹⁰. La notion d'exclusion appréhende à la fois les privations en termes de droits sociaux et matériels, et prend en compte plusieurs dimensions de l'inégalité — économique, sociale, politique, culturelle — qui ne sont pas nécessairement associées. En outre, l'exclusion sociale a l'avantage de pouvoir décrire non seulement un état,

⁵ Pnud [1995].

⁶ Une étude réalisée au Kenya montre qu'en milieu urbain, la charge de travail des femmes est de 49,2 heures par semaine, contre 47,7 pour les hommes. Pnud [1995].

⁷ Voir sur ce point Moser [1995]. Par ailleurs, sur les aspects théoriques, on peut consulter Humphries [1995].

⁸ WID — Women in development.

⁹ GAD — Gender and development.

¹⁰ Rodgers, Gore, Figueiredo [1995].

mais également un processus. De ce fait, le concept d'exclusion est en mesure de saisir les situations de pauvreté et de privations, ainsi que les mécanismes qui leurs sont inhérents. Par ailleurs, il est possible d'identifier à des niveaux très variés — nation, régions, institutions, groupes sociaux, individus, etc. — les acteurs sociaux du développement et d'expliquer les logiques d'exclusion — ou d'inclusion.

Cette orientation analytique a conduit à identifier quatre dimensions de l'exclusion sociale et à expliciter les mécanismes sous-jacents. Premièrement, l'exclusion des biens et services, privés et publics, met l'accent sur la privation des biens matériels en termes de pauvreté, ainsi que sur l'inégalité d'accès aux biens collectifs, notamment l'éducation, la santé, le logement, etc. Deuxièmement, l'exclusion des moyens d'existence met en lumière les processus de non accès au marché du travail et à la terre. En milieu urbain, l'exclusion du marché du travail prend un relief particulier et constitue une source majeure d'inégalité selon le genre — offre de travail faible, chômage déclaré, chômage marginal, exclusion des emplois protégés, de la protection sociale ou de la formation professionnelle¹¹. Troisièmement, l'exclusion des droits sociaux s'analyse en termes de sécurité — physique, moyens d'existence, santé —, de liberté d'organisation et d'expression, de dignité et d'identité. Quatrièmement, l'exclusion est inhérente à certaines stratégies de développement qui génèrent, compte tenu du contexte institutionnel sous-jacent, des modèles particuliers de répartition inégalitaire des revenus.

Les informations affichées au tableau 1 s'inscrivent dans cette perspective. Elles mettent en lumière les dimensions de l'exclusion sociale selon le genre dans les pays — ou les capitales — qui font l'objet de la présente étude. A cet égard, plusieurs commentaires peuvent être formulés. Tout d'abord, on observe des inégalités importantes entre les hommes et les femmes en termes d'accès aux biens et services privés et publics. Les femmes obtiennent des revenus beaucoup plus faibles que les hommes et, lorsqu'elles gèrent les ménages, l'incidence de la pauvreté dans ces derniers apparaît plus élevée que dans les familles ayant un homme à leur tête. Par ailleurs, malgré les progrès réalisés au cours des dernières années, les femmes demeurent encore très défavorisées en termes d'accès à l'instruction et à la santé¹². Ensuite, les éléments relatifs aux droits sociaux, bien que partiels, mettent en évidence la prééminence des hommes. Quels que soient les pays pris en considération, les femmes participent peu à la vie politique — peu de femmes occupent des postes parlementaires ou municipaux — et les trois quarts au moins des cadres supérieurs ou moyens sont des hommes. Mais, d'autres éléments sont défavorables aux femmes dans la plupart des pays du présent échantillon. En particulier, il existe maintes discriminations à leur encontre en ce qui concerne la polygamie, les droits de succession, la garde des enfants, etc. Enfin, des inégalités majeures apparaissent lorsque l'on considère la participation au marché du travail. A cet égard, le moindre accès relatif à ce dernier et la plus grande précarité des statuts d'emploi semblent être une caractéristique majeure des femmes.

Dans ce contexte, plusieurs indicateurs composites tentent de résumer certains aspects de l'exclusion sociale, notamment féminine¹³. L'indicateur de développement humain (IDH)

¹¹ Voir Lachaud [1996] pour une analyse approfondie sur ce point.

¹² Bien que l'espérance de vie soit plus élevée pour les femmes que pour les hommes, les taux de mortalité demeurent encore importants.

¹³ Voir Pnud [1995] pour l'IDH, l'ISDH et l'IPH.

Tableau 1 : Les dimensions de l'exclusion sociale selon le genre dans les pays d'Afrique au sud du Sahara

Pays	Burkina Faso	Cameroun	Côte d'Ivoire	Guinée	Mali
Exclusion des biens et services					
<i>Disparités de gains et pauvreté</i>					
Différentiel de revenus urbains hommes-femmes (%) ²	-0,5	193,1	107,3	30,1	299,0
Différentiel de salaires urbains hommes-femmes (%) ³	14,6	39,1	27,3	40,0	47,3
Part des revenus du travail — % des femmes ⁹	38,5	26,2	27,8	-	11,8
Incidence relative de la pauvreté féminine urbaine ¹	1,5	1,9	0,4	0,8	1,2
<i>Accès à l'éducation</i>					
Alphabétisation adultes — ratio femmes-hommes 1992 (%) ⁴	29	66	56	41	56
Taux scolarisation primaire — ratio femmes-hommes 1990 (%) ⁵	63	87	71	53	59
Taux scolarisation secondaire — ratio femmes-hommes 1990 (%) ⁶	56	76	58	36	54
Taux scolarisation supérieur — ratio femmes-hommes 1990 (%) ⁷	46	56	36	25	34
Taux brut de scolarisation des femmes — tous niveaux 1992 (%)	14	44	31	13	11
Incidence urbaine relative femmes-hommes sans instruction ⁸	1,3	2,5	1,9	1,9	1,6
<i>Accès à la santé</i>					
Espérance de vie à la naissance des femmes — années 1992	49,0	57,5	52,4	45,0	47,6
Disparités hommes-femmes espérance de vie 1992 — hommes = 100	107	106	105	102	107
Taux de mortalité maternelle 1980-92 — 100 000 naissances vivantes	810	430	-	800	2000
Indice synthétique de fécondité 1992	6,5	5,7	7,4	7,0	7,1
Exclusion du marché du travail					
Taux d'activité des femmes, ≥ 15 ans 1994 — % population totale	45	32	34	38	15
Taux d'activité des femmes, ≥ 15 ans 1994 — hommes = 100	81	46	54	61	17
Taux d'activité féminin capitales, ≥ 15 ans — % population totale ¹⁰	45,0	36,9	59,5	35,9	21,0
Taux d'activité relatifs féminin-masculin, ≥ 15 ans (%) ¹¹	63,8	63,3	73,3	60,3	37,4
Taux de chômage déclaré féminin urbain, ≥ 15 ans — % capitales ¹²	28,5	28,6	20,0	17,9	16,3
Taux de chômage relatif féminin urbain, ≥ 15 ans — capitales ¹³	1,2	1,0	0,8	0,9	0,9
Taux de chômage marginal féminin urbain, ≥ 15 ans — % capitales ¹⁴	16,1	16,9	6,1	29,4	31,5
Part du travail vulnérable féminin dans l'emploi total urbain (%) ¹⁵	59,4	62,0	79,6	47,1	64,3
Ratio des emplois vulnérables urbains femmes-hommes ¹⁶ (%)	102,2	115,7	149,6	87,2	107,9
Ratio femmes-hommes administration et encadrement (%)	16	11	-	-	25
Ratio femmes-hommes professions libérales (%)	35	32	-	-	23
Ratio femmes-hommes emplois de bureau et vente (%)	168	59	-	-	130
Exclusion des droits humains et sociaux					
Sièges parlementaires, % de femmes 1994	5,6	12,2	4,6	-	2,3
Administrateurs et cadres, % de femmes 1992	13,5	10,1	0,0 ¹⁷	-	19,7
Professions libérales et scientifiques, % de femmes 1992	25,8	24,4	15,2	-	28,3
Proportion de postes ministériels occupés par des femmes 1994 (%) ¹⁸	17	3	8	9	10
Proportion de sièges parlementaires occupés par des femmes 1994 (%)	6	12	5	-	2
Proportion de femmes maires 1994 (%)	18	18	3	3	0
Indices composites					
Indicateur de développement humain 1992 (IDH)	0,228	0,503	0,369	0,237	0,222
Indicateur sexospécifique de développement humain. 1992 (ISDH)	0,214	0,462	0,341	0,214	0,195
Indicateur de participation des femmes 1992 (IPF)	0,280	0,339	0,157	-	0,237
Indicateur sexospécifique d'exclusion du marché du travail (ISEMT) ¹⁹	0,374	0,345	0,276	0,461	0,483

(1) Rapport des ratios de pauvreté des ménages gérés par une femme et un homme : Burkina Faso, Ouagadougou 1992 ; Cameroun, Yaoundé 1990-91 ; Côte d'Ivoire, Abidjan 1986-87 ; Guinée, Conakry 1991-92 ; Mali, Bamako 1991 ; (2) Voir note (1) pour les centres urbains. Calculé selon $[(R_w - R_f) / R_f] * 100$, où R = le revenu - salaires et profits - et les indices h et f se réfèrent, respectivement, aux hommes et aux femmes ; (3) Sources et méthode, voir la note (2) ; (4) Ensemble du pays ; (5) 6-11 ans ; (6) 12-17 ans ; (7) 18-23 ans ; (8) Rapport des pourcentages des sans instruction femmes/hommes - note 1 pour les centres urbains ; (9) Rapport hommes/femmes estimé à 75 pour cent pour les salaires non agricoles, Pnud [1995] ; (10) Voir la note 1 ; (11) Rapports des taux d'activité des femmes et des hommes pour les capitales - voir la note (1) ; (12) Voir note (1) pour les dates ; (13) Rapports des taux de chômage déclaré des femmes et des hommes pour les différentes capitales - voir également la note (1) ; (14) Voir note (1) pour les dates ; (15) Capitales, voir note (1) ; (16) Capitales, voir note (1) ; (17) Information issue de Pnud [1995] mais probablement sous-estimée ; (18) Y compris les chefs d'Etat et les gouverneurs de banque centrale - milieu 1994 ; (19) 1990-92 sauf Côte d'Ivoire 1986-87, corrigé PPA ; voir le tableau 2.

Sources : Enquêtes emploi pilotes auprès des ménages : Burkina Faso (Ouagadougou, 1992), Cameroun (Yaoundé, 1990-91), Côte d'Ivoire (Abidjan, 1986-87), Guinée (Conakry, 1991-92), Mali (Bamako, 1991) ; Pnud [1995].

englobe le taux combiné de scolarisation dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur, l'espérance de vie à la naissance et le niveau de revenu. Il exprime l'écart qui subsiste pour atteindre les trois objectifs suivants : accès à l'éducation pour tous, espérance de vie de 85 ans et niveau de revenu adéquat. Pour un pays donné, plus l'IDH est proche de un, plus le niveau de développement humain relatif est important. L'indicateur sexospécifique de développement

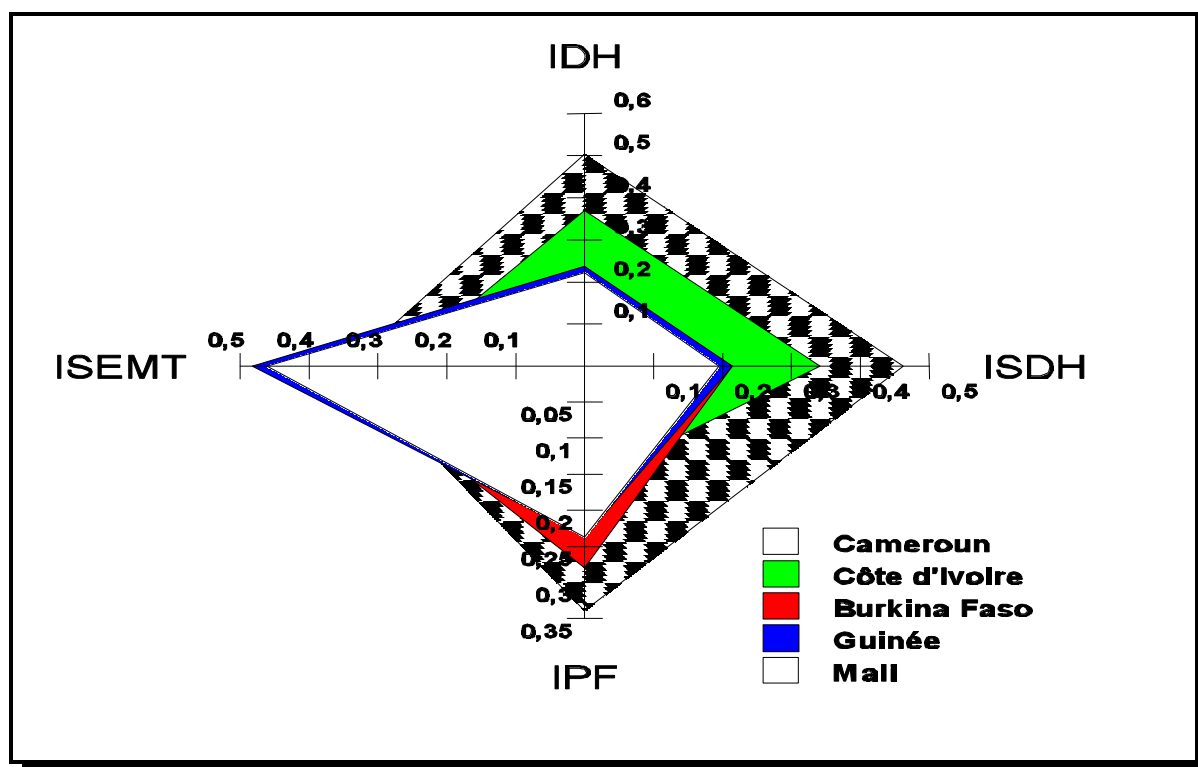


Figure 1 : IDH, ISDH, IPF et ISEMT pour les pays et les capitales du présent échantillon — début des années 1990

humain (ISDH) comprend l'IDH corrigé de la part du revenu du travail selon le genre¹⁴. Ainsi, la comparaison entre l'IDH et ISDH constitue un indicateur du degré d'équité dans la distribution des potentialités de base selon le genre. Par ailleurs, l'indicateur de participation des femmes (IPF) tente de mesurer la participation de ces dernières au système social, puisqu'il se concentre sur l'incidence féminine de trois éléments : revenu du travail ; emploi — professions libérales et techniques, fonctions administratives et d'encadrement ; participation politique — sièges parlementaires¹⁵. Enfin, nous proposons l'élaboration d'un indicateur sexospécifique d'exclusion du marché du travail (ISEMT) qui exprime, non seulement le niveau moyen d'accès au marché du travail des capitales, mais également l'inégalité selon le genre quant à la participation au marché du travail urbain. Fondé sur le même principe que l'ISDH, l'ISEMT synthétise cinq dimensions de l'exclusion du marché du travail : (i) chômage déclaré du moment ; (ii) chômage marginal ; (iii) inactivité ; (iv) vulnérabilité du travail ; (v) manque en termes de revenu. Contrairement aux autres indicateurs composites précédemment décrits, l'ISEMT est élaboré de telle manière que plus sa valeur est proche de un plus le degré d'exclusion du marché du travail est important¹⁶.

La figure 1 résume les indices composites du tableau 1 et met en évidence, pour les pays considérés, une faiblesse du développement humain, des disparités substantielles d'opportunités économiques selon le genre et un large handicap féminin en termes de participation au marché du travail et, plus généralement, au système social.

¹⁴ L'ISDH prend en compte un coefficient d'aversion pour l'inégalité entre les sexes ϵ dont la valeur est 2. L'IDH suppose que ϵ a une valeur égale à zéro. Pour le détail du calcul, voir la note technique 2 de Pnud [1995].

¹⁵ Pour le détail du calcul, voir la note technique 2 de Pnud [1995].

¹⁶ Voir le chapitre 4 pour la méthode de calcul et les résultats obtenus selon les diverses capitales.

De tels résultats suggèrent un approfondissement de l'analyse de l'exclusion sociale, en particulier des dimensions qui mettent en lumière les inégalités selon le genre en termes de moyens d'existence et qui contribuent à fragiliser le processus de développement. Dans cette optique, après avoir précisé les aspects conceptuels et méthodologiques, la présente recherche se propose d'explorer les inégalités entre les hommes et les femmes qui résultent des modes de participation au marché du travail.

3. Concepts et méthode

1. Inégalité et genre

Les analyses précédentes ont montré que l'exclusion des femmes du marché du travail revêtait plusieurs dimensions. A cet égard, nous proposons de mieux exprimer ce phénomène à l'aide d'un indicateur composite, permettant en même temps d'appréhender l'inégalité selon le genre inhérente à la participation au marché du travail.

L'approche qui est proposée est fondée sur la méthode d'élaboration de l'indicateur sexospécifique de développement humain (ISDH) du Programme des nations unies pour le développement (Pnud)¹⁷.

Supposons que l'on souhaite appréhender l'inégalité relative entre deux groupes, les femmes et les hommes. A moyenne générale constante et aversion pour l'inégalité donnée, plus la disparité — par exemple, le coefficient de Gini — entre ces deux groupes est forte, plus l'inégalité sociale est élevée. En réalité, cette approche ne permet pas d'arbitrer entre une inégalité relative plus grande — par exemple, un taux de chômage féminin supérieur au taux de chômage masculin — et un niveau de réalisation supérieur — notamment un faible taux de chômage pour l'ensemble des actifs. Par exemple, à Ouagadougou, le taux de chômage pour l'ensemble des individus était de 25 pour cent en 1992, soit 28,5 et 23,2 pour cent, respectivement, pour les femmes et les hommes. Ce niveau de participation au marché du travail doit-il être considéré supérieur ou inférieur à celui qui prévaut à Yaoundé à la même époque, où le taux de chômage pour l'ensemble de la population active est de 29,3 pour cent, tandis que ceux des femmes et des hommes sont, respectivement, de 28,6 et 29,8 pour cent?

Afin de pouvoir arbitrer entre ces deux situations, on peut, en utilisant la mesure d'inégalité d'Atkinson, définir la fonction de valeur sociale du niveau de développement suivante — additivement séparable, symétrique et à élasticité marginale constante¹⁸ :

$$V(X) = \begin{cases} (1/(1-\epsilon)) * X^{1-\epsilon} & \text{avec } \epsilon > 0, \epsilon < 1, \\ \text{Log } X & \text{avec } \epsilon = 1 \end{cases} \quad [1]$$

Ainsi, pour tout élément de développement féminin X_f et masculin X_h , on définit un «niveau de développement équivalent également réparti» X_{eer} . Ce dernier représente un niveau de développement qui, s'il était obtenu à la fois par les femmes et les hommes, serait considéré comme ayant une valeur sociale identique aux niveaux observés des éléments X_f et X_h . A cet égard, on démontre que, selon [1] et une valeur donnée de ϵ , X_{eer} peut être exprimé par [2] :

¹⁷ Pnud [1995].

¹⁸ Pnud [1995] note technique 1.

$$X_{\text{eer}} = (p_f X_f^{1-\epsilon} + p_h X_h^{1-\epsilon})^{1/(1-\epsilon)} \quad [2]$$

où p_f et p_h représentent les proportions des individus dans la population totale et ϵ exprime un coefficient d'aversion pour l'inégalité entre les sexes. Ce coefficient est fonction de la situation de départ, des réalisations passées, des déficits par rapport aux valeurs maximales possibles et des objectifs du système social exprimés par les décideurs politiques. En d'autres termes, le coefficient ϵ représente la pondération relative que les responsables de la politique économique souhaitent attribuer à leur préférence à l'égard de l'égalité des sexes. Par conséquent, X_{eer} n'est pas obtenu en effectuant la moyenne arithmétique — \bar{S} — de X_f et X_h , mais en prenant leur moyenne $(1-\epsilon)$. En effet, la moyenne arithmétique \bar{S} de X_f et X_h serait obtenue lorsque $\epsilon = 0$, tandis que la moyenne géométrique serait issue d'une valeur de $\epsilon = 1$. Il est à remarquer que X_{eer} génère un indicateur sexospécifique, c'est-à-dire un indicateur du niveau de réalisation global tenant compte de l'inégalité entre les sexes. Cependant, compte tenu des pondérations qui lui sont inhérentes, il incorpore implicitement un indicateur d'égalité — ou d'inégalité — relative¹⁹.

2. Vulnérabilité et statuts du travail²⁰

Depuis plus de deux décennies, l'analyse de la structure et de la dynamique des marchés du travail urbains est largement appréhendée par rapport au schéma dualiste²¹. La dichotomisation sectorielle formel-informel est supposée saisir la complexité et l'évolution du travail au sein de l'économie urbaine africaine²². Cette distinction, articulée autour des notions de libre entrée et de système productif, est fondée sur l'idée que les écarts de revenus entre les deux segments ne sont que partiellement imputables au différentiel de capital humain des individus localisés dans les deux secteurs. De ce fait, des facteurs autres que les dotations des individus peuvent contribuer à maintenir les gains inhérents au secteur informel en-dessous de ceux du secteur moderne. Cette approche du marché du travail urbain en Afrique a été renforcée par l'informalisation croissante du travail, l'ampleur relative du secteur informel, et la possibilité de mettre en œuvre des politiques économiques assurant sa promotion. Par ailleurs, malgré les critiques formulées à l'égard de l'homogénéité supposée du secteur informel — en termes d'activités et de gains²³ — et de la dichotomisation des formes de travail, l'approche dualiste aurait la capacité de rendre compte de la diversité des modes d'emploi au sein de l'économie urbaine. Ainsi, il a été réaffirmé, qu'à côté du salariat public et privé des grandes entreprises du secteur formel, coexistent quatre types de travail spécifiques au secteur informel : le travail occasionnel ; le travail salarié des petites entreprises du secteur informel ; les patrons de ces petites entreprises ; les travailleurs indépendants²⁴.

Dans le contexte de l'approche dualiste, la distribution du revenu et le bien-être dépendent essentiellement d'une réallocation du travail par l'intermédiaire du mécanisme des prix relatifs — le chômage impliquant un déséquilibre statique sur le marché du travail. En réalité, le type de

¹⁹ L'indicateur d'égalité relative se définit par $E = X_{\text{eer}} / \bar{S}$. Pnud [1995].

²⁰ Cette section suit l'exposé de Lachaud [1994a].

²¹ L'analyse de Hart — Hart [1973] — le modèle de Todaro — Todaro [1969] — et le rapport de l'Oit sur le Kenya — Oit [1972] — ont beaucoup contribué au développement du modèle dualiste.

²² Cette dichotomisation est parallèle à la distinction primaire-secondaire des marchés du travail dans les pays industrialisés.

²³ Kannappan [1985].

²⁴ Mazumdar [1989].

segmentation du marché du travail supposé par l'analyse dualiste n'est probablement qu'un élément d'explication de la persistance des faibles revenus dans certains segments de l'économie urbaine. La baisse récente des salaires réels et l'accroissement parallèle du chômage et de la pauvreté suggèrent que de nouvelles formes d'organisation du travail se développent, en particulier des modes d'emploi vulnérables qui transcendent la dichotomie formel-informel et qui entretiennent des liens étroits avec des situations de pauvreté. Par conséquent, pour appréhender les mécanismes du marché du travail sous-jacents à la pauvreté urbaine, il importe de saisir son évolution complexe et multiforme, c'est-à-dire la manière dont il est stratifié, et éventuellement segmenté.

Certes, l'idée d'une segmentation du marché du travail urbain indépendante du clivage secteur informel-secteur moderne n'est pas nouvelle²⁵. Mais, les schémas proposés — notamment ceux développés dans le cadre de la théorie de la valeur travail — se révélaient quelque peu inadaptés en termes de politiques économiques praticables visant à réduire la pauvreté, et, bien que s'appuyant sur des études de cas, demeuraient relativement théoriques. C'est pour cette raison qu'une autre voie de recherche fut tentée, plus pragmatique, articulant les segments du marché du travail autour des concepts de protection, de régularité et d'autonomie²⁶. Dans cette optique, la première tentative semble due à Rodgers²⁷ qui a opéré la classification suivante des formes de travail — reprise par Lachaud²⁸ dans le cas de la Côte d'Ivoire²⁹ : (i) le travail salarié protégé par des contrats de travail, des contraintes légales et des barrières à l'entrée inhérentes au marché ; (ii) le travail salarié, régulier et concurrentiel exposé aux forces du marché, mais réalisé de manière continue et probablement avec des contrats de travail ; (iii) le travail salarié non protégé, relativement hétérogène — travail occasionnel, travail salarié dans le petit commerce etc. — caractérisé par l'insécurité et/ou l'irrégularité ; (iv) le travail à propre compte et le travail familial des petites unités de production ; (v) les activités «marginales», qui sont avant tout des activités faiblement productives de la rue ou des activités semi-légales ou illégales.

Cette approche conceptuelle a été systématiquement explorée dans le cadre d'une recherche, fondée sur des données récemment collectées dans plusieurs capitales d'Afrique francophone — Ouagadougou, Yaoundé, Abidjan, Conakry, Bamako³⁰. Ainsi, dans ces dernières,

²⁵ Au cours de la seconde moitié des années 1970, quelques auteurs, à la suite des analyses de Marx sur la surpopulation relative, ont tenté de mettre l'accent sur le caractère fonctionnel de certains segments du marché du travail par rapport au capitalisme périphérique. Ainsi, Gerry, à partir d'études de cas, a dressé un schéma théorique en vue d'explicitier ces relations et leurs implications. Il distingue les catégories de travail suivantes : (i) les salariés directs qui reproduisent leur force de travail à travers la vente relativement stable et continue de cette force de travail ; (ii) les salariés occasionnels, caractérisés par un manque de sécurité d'emploi et de revenu — vente occasionnelle de la force de travail, etc. — une faiblesse des rémunérations et l'absence de qualifications ; (iii) le salariat déguisé traduit un processus de transition de l'autonomie relative du travailleur indépendant vers une position plus subordonnée de quasi-salarié ; (iv) les petits producteurs marchands reproduisent leur force de travail largement par une production directe relativement autonome ; (v) le lumpenprolétariat englobe tous ceux qui n'ont pu vendre leur force de travail, les parasites auprès de leurs parents, de leurs propres classes ou autres groupes, et qui trouvent des voies diverses pour reproduire leur propre force de travail — travail intermittent, parasitisme familial, criminalité, etc. Gerry [1979].

²⁶ L'idée de mettre l'accent sur des segments vulnérables du marché du travail est également présente dans d'autres analyses. Weeks [1986] ; Aryee, Mhone [1986].

²⁷ Rodgers [1986].

²⁸ Lachaud [1988], p.67.

²⁹ Cette classification est aussi reprise dans toutes les études réalisées en Afrique avec l'appui de l'Institut international d'études sociales de l'Organisation internationale du travail à Genève. Voir ci-après.

³⁰ Lachaud [1994a]. Le cas de Madagascar n'est pas pris en compte dans la présente étude. Voir la section suivante pour la présentation des données utilisées.

une analyse en classification de groupes³¹ a permis de constituer cinq segments homogènes du marché du travail en termes de statuts d'emploi : (i) les travailleurs irréguliers ; (ii) les travailleurs indépendants marginaux ; (iii) les travailleurs indépendants avec capital ; (iv) les salariés protégés ; (v) les salariés non protégés³². On observera que cette stratification du marché du travail est indépendante du clivage dualiste. Ainsi, les travailleurs indépendants avec capital peuvent parfaitement appartenir au «secteur informel» ou au «secteur moderne» ; il en est de même du groupe des travailleurs irréguliers, ainsi que de celui des salariés non protégés.

Cette orientation méthodologique constituera le cadre conceptuel auquel il sera fait le plus fréquemment référence, non seulement pour analyser les modes de participation des femmes aux marchés du travail des différentes capitales considérées, mais également pour mettre en lumière les inégalités selon le genre que génère la recherche de moyens d'existence.

3. Les sources statistiques

La présente recherche s'appuie, pour l'essentiel, sur une information statistique spécifiquement adaptée à l'appréhension des statuts du travail en termes de vulnérabilité.

Dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne, l'analyse du marché du travail se heurte à la faiblesse de l'information statistique disponible. Ce handicap, davantage accentué lorsqu'il s'agit d'appréhender les mécanismes du marché du travail sous-jacents à la pauvreté, s'observe à plusieurs niveaux. En premier lieu, l'information relative au marché du travail est fragmentaire. En second lieu, les insuffisances conceptuelles contribuent à renforcer la faiblesse quantitative de l'information statistique relative au marché du travail. En troisième lieu, la précarité des informations relatives au marché du travail est accentuée par l'incertitude méthodologique des études disponibles³³.

C'est pour combler ces lacunes qu'une série d'enquêtes pilotes sur emploi auprès de ménages ont été réalisées entre 1986-87 et 1992 dans plusieurs capitales africaines — Abidjan (Côte d'Ivoire), 1986-87 ; Antananarivo (Madagascar), 1989 ; Yaoundé (Cameroun), 1990-91 ; Conakry (Guinée), 1990-91 ; Bamako (Mali), 1991 ; Dakar (Sénégal), 1991 ; Ouagadougou (Burkina Faso), 1992. Ces différentes investigations ont été effectuées dans le cadre du Réseau d'analyse du marché du travail en Afrique (RAMTA), sur l'initiative de l'Institut international d'études sociales de l'Organisation internationale du travail à Genève³⁴. L'objectif de ces enquêtes

³¹ Cette analyse, fondée sur l'algorithme inhérent au critère centroïde de Quick cluster de SPSS — ou Fastcluster de SAS — a été réalisée à l'aide de 36 variables dichotomiques issues de 16 paramètres : catégorie professionnelle des individus ; statut de l'entreprise — administration, entreprise publique ou privée ; sédentarité du travail ; irrégularité du travail ; type de contrat de travail ; proportion de salariés employés dans l'entreprise ; taille de l'entreprise ; assujétissement à la fiscalité ; durée du travail — semaine, jour ; existence d'un syndicat dans l'entreprise ; type de rémunération — mois ; rémunérations annexes : primes, avantages en nature ; travailleurs indépendants : importance du capital utilisé, propriété du local ; sous-traitance ; travail sur commandes ; régularité des ventes.

³² En fait, à la suite de la détermination statistique des segments du marché du travail et de leur identification logique, la constitution des groupes homogènes de travailleurs a été réalisée comme suit : (i) groupe des travailleurs irréguliers : tous les travailleurs irréguliers ; (ii) groupe des travailleurs protégés : travail salarié régulier ; contrat à durée indéterminée ; rémunération au mois ; au moins ouvrier qualifié ; (iii) groupe des travailleurs indépendants marginaux : travail indépendant régulier ; capital inférieur à un seuil déterminé ; (iv) groupe des travailleurs indépendants avec capital : travail indépendant ; travailleur régulier ; capital supérieur ou égal à un seuil déterminé ; (v) groupe des travailleurs non protégés : travail salarié régulier ; contrat à durée au plus déterminée ; rémunération au mois ou variable ; au plus ouvrier semi-qualifié.

³³ Voir Lachaud [1994a] pour un développement de cette argumentation.

³⁴ Avec l'appui financier de l'Usaid et de la coopération technique de l'Oit. Par ailleurs, plusieurs institutions locales africaines ont collaboré à la réalisation de ces enquêtes : Onfp (Côte d'Ivoire) ; Osipd (Madagascar) ; Direction de la statistique et Ensut (Sénégal) ; Ministère du plan et de l'aménagement du territoire (Cameroun) ; Onmoe (Mali) ; Onemo (Guinée) ; Insd

est d'explorer les liens entre la structure du marché du travail et la pauvreté urbaine. En d'autres termes, il s'agit d'examiner plusieurs éléments susceptibles de contribuer à mieux appréhender le fonctionnement du marché du travail : accès limité à l'emploi ; taux de chômage élevé ; vulnérabilité de certains groupes en termes de chômage et de pauvreté ; développement du travail précaire. En définitive, il s'agit de collecter de nouvelles informations sur le marché du travail afin d'examiner sa structure dans une optique qui s'écarte de l'approche dualiste³⁵. Des groupes homogènes peuvent se retrouver à l'extérieur du clivage informel-moderne ; de ce fait, les agents des catégories inférieures des entreprises des secteurs privé et para-public ne sont pas nécessairement différents de certains travailleurs du secteur informel.

En même temps, un autre objectif de la présente recherche est d'utiliser l'analyse comparative pour mettre en évidence les spécificités nationales, enrichir les conclusions analytiques et accroître la véracité des résultats obtenus. A cet égard, les données collectées dans le cadre du programme précédemment indiqué contribuent à renforcer la solidité de l'analyse comparative. En effet, toutes les enquêtes sont relativement homogènes quant à l'échantillonnage, au support statistique, aux concepts utilisés, et aux procédures d'exploitation des données mises en œuvre. Ainsi, malgré la relative hétérogénéité des pays pris en compte — quatre économies à faible revenu et deux économies à revenu intermédiaire — la solidité de cette option analytique est renforcée par l'homogénéité des sources statistiques utilisées.

4. Exclusion et marché du travail : un indicateur sexospécifique

1. La structure de l'indicateur sexospécifique d'exclusion du marché du travail

L'approche précédente peut être utilisée pour élaborer un indicateur sexospécifique d'exclusion du marché du travail (ISEMT). Un tel indicateur composite traduit non seulement le niveau moyen d'accès au marché du travail des capitales, mais également l'inégalité selon le genre quant à la participation au marché du travail urbain. En d'autres termes, l'ISEMT d'une capitale diminue, d'une part, lorsque le niveau moyen d'accès au marché du travail pour les hommes et les femmes considérés ensemble baisse et, d'autre part, lorsque le différentiel d'accès au marché du travail entre les deux sexes augmente. Ainsi, compte tenu de l'aversion pour l'inégalité entre les sexes, à niveau moyen donné d'accès au marché du travail, plus les écarts entre les hommes et les femmes se creusent en termes d'accès au marché du travail, plus l'ISEMT diminue. De ce fait, il est possible d'arbitrer entre une augmentation de la participation au marché du travail et une réduction de l'inégalité d'accès à ce dernier.

Dans ce contexte, l'élaboration de l'ISEMT implique plusieurs choix. Premièrement, la valeur de ϵ . A cet égard, dans le souci de préserver une certaine possibilité de comparaison avec les indicateurs de développement humain du Pnud, l'approche de la moyenne harmonique — $\epsilon = 2$ — est adoptée. Cela correspond à une position moyenne entre l'absence d'aversion pour

(Burkina Faso). Les enquêtes relatives à Madagascar et Dakar ne sont pas prises en compte dans la présente recherche.

³⁵ Quelques études préliminaires récentes de ce type montrent que tous les pauvres ne sont pas nécessairement dans le secteur informel, et que tous les non pauvres ne sont pas dans le secteur moderne. Harris, Kannan, Rodgers [1990] ; Lachaud [1988].

l'inégalité — $\epsilon = 0$ — et une préférence sociale pour l'égalité — $\epsilon > 0$ ³⁶. Ainsi, si $\epsilon = 2$ et si le ratio de participation au marché du travail des hommes et des femmes est de deux, le niveau marginal de participation des femmes au marché du travail se voit affecter d'un coefficient quatre fois supérieur à celui des hommes³⁷.

Deuxièmement, les indicateurs partiels entrant dans la composition de l'ISEMT. Compte tenu des options analytiques inhérentes à la présente recherche, il est proposé de caractériser l'exclusion du marché du travail à l'aide de cinq indicateurs partiels : (i) taux d'inactivité ; (ii) taux de chômage marginal ; (iii) taux de chômage déclaré ; (iv) taux d'emplois vulnérables ; (v) manque en termes de revenu. En effet, l'accès au marché du travail peut-être exprimé par le taux d'inactivité, qui est le complément de l'offre de travail. Mais, l'absence d'offre de travail n'est pas toujours la conséquence d'un libre choix, et résulte parfois d'un retrait imposé de la population active. Cette situation d'exclusion peut être caractérisée par le chômage marginal. En ce qui concerne le taux de chômage déclaré, il constitue l'indicateur habituel du degré d'inactivité de la population active. Par ailleurs, il importe de prendre en considérations le degré de protection, d'autonomie et de régularité de l'emploi. Le taux d'emplois vulnérables — indépendant marginal, travailleur irrégulier, salarié non protégé — permet de saisir l'importance relative des segments vulnérables du marché du travail. Enfin, le niveau de revenu issu du travail représente non seulement le rendement d'un facteur de production, mais également un aspect du bien-être résultant de la participation au marché du travail.

Troisièmement, les pondérations. L'indicateur composite est obtenu en effectuant la moyenne arithmétique des indicateurs partiels, ce qui implique une pondération relative de 0,2. En réalité, l'élaboration régulière d'un tel indicateur synthétique, même en milieu urbain, se heurtera probablement à une absence d'informations disponibles. Dans ces conditions, il peut être opportun de simplifier la structure de l'ISEMT, en ne retenant pas exemple que le taux d'inactivité, le taux de chômage et le manque en termes de revenus³⁸. Il est également possible d'effectuer des projections lorsque des informations partielles sont connues.

Tous les indicateurs retenus expriment des niveaux partiels d'exclusion. De ce fait, la valeur de chaque indicateur croît avec l'élévation du niveau moyen d'exclusion du marché du travail des individus considérés ensemble et/ou l'accroissement du différentiel d'accès au marché du travail entre les deux sexes. A cet égard, les taux d'inactivité, de chômage marginal, de chômage déclaré et de vulnérabilité sont indexés de 0 — minimum — à 100 — maximum — pour cent. Par contre, le calcul de l'indicateur du revenu implique une approche différente qui peut être résumée comme suit³⁹. En premier lieu, il s'agit d'exprimer les parts des revenus — salaires et profits — féminins et masculins dans le revenu moyen, compte tenu des taux d'emploi⁴⁰ et du ratio des revenus féminins et masculins. En deuxième lieu, ces rapports sont pondérés par les taux d'emploi pour obtenir les parts du travail, ces dernières permettant de calculer les parts proportionnelles féminine et masculine compte tenu de la répartition de la population totale. En troisième lieu, l'indicateur de revenu également réparti est estimé en admettant que le coefficient

³⁶ Si $\epsilon = 0$, la préférence pour l'égalité est infinie, c'est-à-dire que le niveau de participation au marché du travail est mesuré exclusivement par la participation du groupe des femmes.

³⁷ On démontre que $(X_{\text{eer}}/X_f)/(X_{\text{eer}}/X_h) = (X_h/X_f)^\epsilon$. De fait si $\epsilon = 2$ et $X_h/X_f = 2$, $(X_h/X_f)^\epsilon = 4$. Dans ce cas, une augmentation d'une unité du niveau de participation féminin au marché du travail induit une augmentation de X_{eer} quatre fois supérieure à celle qui résulterait d'une augmentation d'une unité du niveau masculin.

³⁸ On pourrait cependant approximer l'emploi vulnérable par la l'emploi informel.

³⁹ L'approche utilisée dans la présente étude s'inspire de celle du Pnud [1995].

⁴⁰ Le Pnud suppose que les taux d'emploi sont proportionnels aux taux d'activité.

d'aversion pour l'inégalité entre les sexes a une valeur de 2. Le résultat obtenu est multiplié par le revenu urbain moyen par habitant ajusté⁴¹, afin d'obtenir une mesure du revenu moyen urbain par habitant corrigé de l'inégalité entre les sexes. En dernier lieu, cette valeur corrigée est indexée par rapport à une valeur maximale — moyenne du revenu du travail par tête du décile le plus élevé — et une valeur minimale — moyenne du revenu du travail par tête du décile le plus bas⁴² —, et, afin de prendre en compte le manque en termes de revenu, le résultat est soustrait de un. Il est à remarquer que la présente approche n'est pas réalisée dans une optique de comparaison internationale. L'objectif est de permettre une évaluation nationale d'un indicateur d'exclusion du marché du travail, et d'examiner son évolution dans le temps. Cependant, à titre d'illustration, un indicateur comparable selon les capitales a été élaboré⁴³. On trouvera en annexe le détail du calcul de l'ISEMT pour un pays, le Burkina Faso.

2. Les enseignements de l'indicateur sexospécifique d'exclusion du marché du travail

Le tableau 2 affiche les composantes de l'ISEMT, la valeur de ce dernier et l'incidence de la pauvreté. A cet égard, plusieurs observations peuvent être formulées.

Premièrement, il apparaît que les ISEMT sont relativement élevés, puisqu'ils sont compris, dans la plupart des cas, entre 0,4 et 0,5. A cet égard, on rappelle que, contrairement aux indicateurs du Pnud, plus l'ISEMT est élevé, plus le niveau moyen d'accès au marché du travail des hommes et des femmes considérés ensemble baisse et/ou plus le différentiel d'accès au marché du travail entre les deux sexes augmente. Par ailleurs, on observe que les ISEMT — notamment ceux qui sont corrigés des PPA — ont tendance à être les plus élevés dans les capitales où l'incidence des structures traditionnelles est forte — Ouagadougou, Conakry, Bamako. Toutefois, lorsque le revenu n'est pas corrigé des PPA, l'indicateur d'exclusion de Yaoundé demeure élevé et comparable aux précédents. Un tel résultat s'explique, en grande partie, par le différentiel de contribution des indicateurs relatifs au chômage marginal et à l'inactivité. Par exemple, la valeur de l'indicateur de chômage marginal également réparti est de 0,167 et 0,158, respectivement, à Conakry et Bamako, mais seulement de 0,054 et 0,004, respectivement, à Yaoundé et Abidjan.

Deuxièmement, sachant que le rapport entre l'ISEMT et l'IEMT — qui ne prend pas en

⁴¹ Une estimation a aussi été faite en prenant un revenu réel urbain corrigé — PPA — en considérant que, pour une capitale donnée à chaque époque, le rapport du PNB par habitant au PIB réel corrigé par habitant du pays est le même que pour les centres urbains considérés.

⁴² Lorsqu'une estimation a été effectuée en considérant un revenu réel urbain corrigé, les valeurs maximales et minimales sont, respectivement, 5 000 et 100 dollars. La valeur de 5 000 dollars correspond approximativement à la moyenne du PIB mondial réel au début des années 1990. La valeur de 100 dollars correspond à la valeur minimale observée pour les femmes dans les différents pays. Cette valeur était de 200 dollars dans les précédents rapport du Pnud. En fait, ce changement a des conséquences mineures.

⁴³ Voir les notes 41 et 42 précédentes.

Tableau 2 : Indicateur sexospécifique d'exclusion du marché du travail et incidence de la pauvreté selon les capitales

Capitale Paramètre	Ouaga- dougou	Yaoundé	Abidjan	Conakry	Bamako
Niveau de chômage déclaré également réparti	0,255	0,292	0,226	0,255	0,292
Niveau de chômage marginal également réparti	0,071	0,054	0,004	0,071	0,054
Niveau de vulnérabilité du travail également réparti	0,587	0,577	0,627	0,587	0,577
Niveau d'inactivité également réparti - non corrigé PPA	0,374	0,510	0,249	0,374	0,510
Manque en termes de revenu également réparti	0,835	0,903	0,799	0,835	0,903
ISEMT — non corrigé PPA	0,423	0,468	0,384	0,426	0,494
ISEMT — corrigé PPA	0,374	0,345	0,276	0,461	0,483
Incidence de la pauvreté — ratio	0,517	0,258	0,181	0,495	0,495
Indice d'inégalité relative du marché du travail (IIMT) ¹	0,028	0,000	0,029	0,016	0,006

(1) IIMT = 1 - (ISEMT/IEMT). IEMT — corrigé PPA — représente l'indice d'exclusion du marché du travail non pondéré. Voir l'annexe pour le détail du calcul.

Source : voir annexe.

compte l'inégalité entre les sexes — représente le degré d'inégalité entre les hommes et les

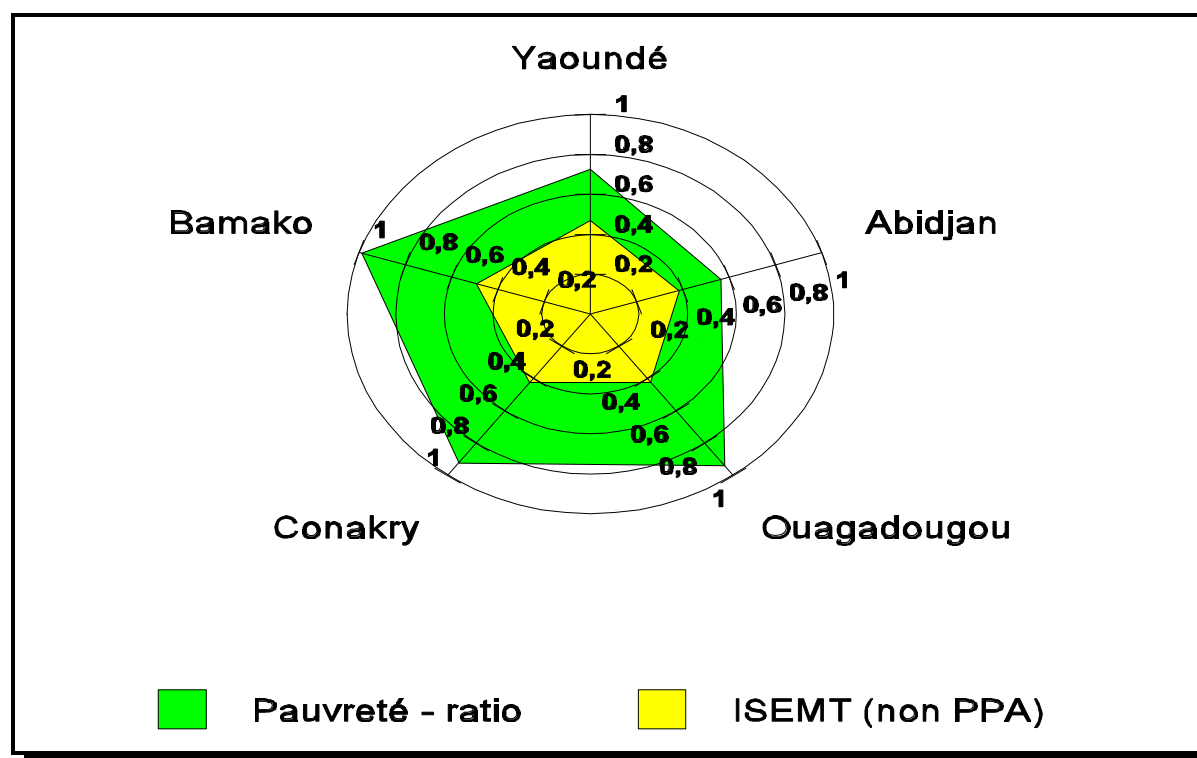


Figure 2 : ISEMT et ratio de pauvreté dans les capitales du présent échantillon

femmes inhérent à la participation au marché du travail, les investigations empiriques tendent à montrer que ce dernier n'est pas très élevé dans les capitales africaines. En effet, l'écart entre l'IEMT et l'ISEMT est de 3 pour cent environ dans deux capitales — Ouagadougou, Abidjan — 1,6 pour cent à Conakry, 0,6 pour cent à Bamako et négligeable à Yaoundé. Bien qu'il soit impossible de procéder à d'autres comparaisons internationales, un tel résultat pourrait être cohérent avec l'existence de faibles écarts entre l>IDH et l'ISDH — moins de 10 pour cent — dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne. Mais, cette faible inégalité sociologique entre

les hommes et les femmes — également moins marquée que dans les autres continents⁴⁴ — ne signifie pas que le niveau des réalisations en termes d'accès au marché du travail urbain soit satisfaisant, si l'on en juge par l'ampleur des ISEMT.

Troisièmement, le tableau 2 montre également que le niveau d'exclusion du marché du travail urbain est corrélé avec le ratio de pauvreté. Un tel résultat, affiché par la figure 2, renforce les commentaires précédents quant aux mécanismes du marché du travail sous-jacents à la pauvreté⁴⁵.

5. Conclusion

Dans les pays d'Afrique subsaharienne, les taux d'offre de travail féminin sont beaucoup plus faibles que ceux des hommes, et ne s'élèvent qu'à 40-60 pour cent de ces derniers. En outre, bien que l'offre de travail évolue selon une courbe en cloche en fonction de l'âge indépendamment du sexe, les taux d'activité relatifs des femmes ont tendance à décliner avec l'âge. Par ailleurs, la plus grande précarité du statut du travail féminin en termes de régularité des revenus, de contrôle du travail et de protection est une réalité dans les capitales d'Afrique subsaharienne. Alors que le salariat protégé englobe une proportion à peu près équivalente d'hommes et de femmes, l'emploi indépendant marginal et le salariat non protégé constituent un mode privilégié de participation des femmes au marché du travail. Cette situation explique leur faible productivité et le fait que, dans la plupart des villes, l'incidence, la profondeur et l'intensité de la pauvreté soient plus élevées dans les ménages gérés par une femme que dans ceux ayant un homme à leur tête. En même temps, ces ménages ont une probabilité moins élevée d'accéder aux besoins de base.

En outre, l'incidence massive du chômage altère le fragile équilibre du système social urbain. Bien que les niveaux du chômage féminin et masculin soient comparables et inversement reliés au niveau de vie, on observe une plus grande vulnérabilité des femmes en termes de chômage marginal, de chômage de longue durée et de capacité de sortie du chômage. En particulier, l'ampleur des taux de chômage marginal féminin suggère que, pour maintes femmes, cette auto-exclusion du marché du travail, inhérente à des contraintes économiques et sociales, représente un manque en termes de gains, et de considération sociale et privée. Cette situation est d'autant plus préoccupante que la plupart des femmes au chômage s'insèrent pour la première fois sur le marché du travail urbain.

L'élaboration d'un indicateur composite d'exclusion au marché du travail, incorporant l'aversion pour l'inégalité entre les sexes, est en mesure d'exprimer non seulement la faible participation de ces dernières au marché du travail, mais également l'inégalité relative selon le genre.

⁴⁴ Pnud [1995].

⁴⁵ Sur le graphique, les coordonnées de chaque indicateur sont ajoutées.

Références bibliographiques

- Aryee, G.A., Mhone, G.C.Z. 1986. *Vulnerable segments of the labor market in southern Africa*, Genève, Bit/Satep.
- Banque mondiale 1991a. *Gender and poverty in India*, Washington, Banque mondiale.
- Bennett, L. 1992. *Women, poverty and productivity in India*, Washington, EDI seminar papers n° 41, Banque mondiale.
- Gerry, Ch. 1979. "Small-scale manufacturing and repairs in Dakar : a survey of market relations within the urban economy", dans l'ouvrage publié sous la direction de Bromley, R., Gerry, Ch. : *Casual work and poverty in the third world cities*, Londres, Chichester.
- Harris, J., Kannan, K.P., Rodgers, G. 1990. *Urban labour market structure and jobs access in India: a study of Coimbatore*, Genève, Research series 92, Institut international d'études sociales.
- Hart, K. 1973. "Informal incomes opportunities and urban employment in Ghana", *Journal of Modern African studies*, vol.11, n 1, mars.
- Kannappan, S. 1985. "Urban employment and the labor market in developing nations", *Economic development and cultural change*, vol.33, n 4, avril.
1976. *Contribution à l'étude du secteur informel en Côte d'Ivoire : le cas du secteur de l'habillement*, Bordeaux, thèse de troisième cycle, Université Bordeaux 1.
- Lachaud, J.-P. 1988. *Pauvreté et marché du travail urbain: le cas d'Abidjan (Côte d'Ivoire)*, Genève, discussion papers n 8, Institut international d'études sociales.
- . 1994a. *Pauvreté et marché du travail urbain en Afrique subsaharienne : analyse comparative*, Genève, Institut international d'études sociales.
- . 1994b. *The labour market in Africa*, Research series 102, Genève, Institut international d'études sociales.
- . 1996. *Les femmes et le marché du travail urbain en Afrique subsaharienne*, Bordeaux, série de recherche 1, Centre d'économie du développement, Université Montesquieu-Bordeaux IV.
- Mazumdar, D. 1989. *Microeconomics issues of labor markets in developing countries. Analysis and policy implications*, Washington, EDI seminar paper n 40, Banque mondiale.
- Moser, C. 1995. "La femme et la ville", dans le rapport publié sous la direction de l'Ocde, *Les femmes, les distinctions hommes/femmes et la politique de développement urbain*, Paris, Ocde.
- Oit 1972. *Employment, incomes and equality: a strategy for increasing productive employment in Kenya*, Genève.
- Pnud 1995. *Rapport mondial sur le développement humain 1995*, Paris, Economica.
- Rodgers, G. 1986. "Labour markets, labour processes and economic development", *Labour and society*, vol.11, n°2, mai.
- Rodgers, G., Gore, Ch., Figueiredo, J.B. 1995. *Social exclusion: rhetoric, reality, responses*, Genève, Institut international d'études sociales, Programme des nations unies pour le développement..
- Sen, A. 1992. *Inequality reexamined*, Oxford, Clarendon press.
- Todaro, M.P. 1969. "A model of labor migration and urban unemployment in less developed countries", *American economic Review*, vol.59, mars.
- Weeks, J. 1986. *Vulnerable segments of labour market: urban areas of the African studies*, Genève, janvier, Oit.

Annexe

ISEMT : exemple de calcul pour Ouagadougou

1. Les données nécessaires sont les suivantes — y compris celles qui servent à évaluer l'ISEMT corrigé des PPA en dollars :

Taux de chômage déclaré féminin	= 28,5%	= CHDF
Taux de chômage déclaré masculin	= 23,2%	= CHDH
Taux de chômage marginal féminin	= 16,1%	= CHMF
Taux de chômage marginal masculin	= 4,7%	= CHMH
Taux d'emploi vulnérable féminin	= 59,4%	= EVF
Taux d'emploi vulnérable masculin	= 58,1%	= EVH
Taux d'emploi féminin	= 32,2%	= TEF
Taux d'emploi masculin	= 54,6%	= TEH
Rapport des revenus féminins/masculins	= 1,005%	= REVFH
Taux d'activité féminin	= 45,0%	= TACF
Taux d'activité masculin	= 71,1%	= TACH
Pourcentage population féminine	= 47,7%	= POPTF
Pourcentage population masculine	= 52,3%	= POPTH
Revenu maximum du travail par semaine F.CFA (moyenne dernier décile)	= 118 226	= REVMAX
Revenu minimum du travail par semaine F.CFA (moyenne premier décile)	= 521	= REVMIN
Revenu moyen du travail par semaine F.CFA	= 21 853	= REVMOY
Revenu annuel moyen par tête annuel PPA (dollars)	= 2443	= RAJPPA\$
Revenu moyen par tête mondial corrigé PPA (dollars) ⁴⁶ - maximum 1992	= 5448	
Revenu moyen par tête mondial corrigé PPA (dollars) - minimum 1992	= 100	
Coefficient d'aversion pour l'inégalité	= 2	

2. Calcul indicateur du niveau de chômage déclaré également réparti :

$$\begin{aligned} \text{TCFBF} &= (\text{CHDF}-0)/(100-0) \\ \text{TCHBF} &= (\text{CHDH}-0)/(100-0) \\ \text{ICHOERBF} &= [(\text{POPTF}/100)*(\text{TCFBF})^{-1} + (\text{POPTH}/100)*(\text{TCHBF})^{-1}]^{-1} = 0,255 \end{aligned}$$

3. Calcul indicateur du niveau de chômage marginal également réparti :

$$\begin{aligned} \text{TCFMBF} &= (\text{CHMF}-0)/(100-0) \\ \text{TCHMBF} &= (\text{CHMH}-0)/(100-0) \\ \text{ICHMERBF} &= [(\text{POPTF}/100)*(\text{TCFMBF})^{-1}] + (\text{POPTH}/100)*(\text{TCHMBF})^{-1}]^{-1} = 0,071 \end{aligned}$$

4. Calcul indicateur du niveau de travail vulnérable également réparti :

$$\begin{aligned} \text{TEVFBF} &= (\text{EVF}-0)/(100-0) \\ \text{TEVHBF} &= (\text{EVH}-0)/(100-0) \\ \text{IEVERBF} &= [(\text{POPTF}/100)*(\text{TEVFBF})^{-1}] + (\text{POPTH}/100)*(\text{TEVHBF})^{-1}]^{-1} = 0,587 \end{aligned}$$

⁴⁶ Conversion du revenu courant en CFA au taux de 1\$ = 325 F.CFA (en 1992) et selon le rapport du PIB réel par tête et le PNB par tête de 2,613 en 1992. Soit : (5843x52x2,613)/325. Pnud [1995].

5. *Calcul indicateur du niveau de manque de revenu également réparti :*

$$WWH = (REVFH * TEF) + (1 * TEH)$$

$$WHW = 1/WWH$$

$$WFW = REVFH/WWH$$

$$PWF = WFW * TEF$$

$$PWH = WHW * TEH$$

$$PTF = PWF / (POPTF / 100)$$

$$PTH = PWH / (POPTH / 100)$$

$$IREV = [(POPTF / 100) * (PTF)^{-1} + (POPTH / 100) * (PTH)^{-1}]^{-1}$$

$$IREVC = IREV * REVMOY$$

$$IREVBF = (IREVC - REVMIN) / (REVMAX - REVMIN)$$

$$RIREVBF = 1 - IREVBF = 0,827$$

6. *Calcul indicateur du niveau d'inactivité également réparti :*

$$TACFBF = (100 - TACF - 0) / (100 - 0)$$

$$TACHBF = (100 - TACH - 0) / (100 - 0)$$

$$IACERBF = [(POPTF / 100) * (TACFBF)^{-1} + (POPTH / 100) * (TACHBF)^{-1}]^{-1} = 0,374$$

7. *Evaluation ISEMT :*

$$ISEMTBF = (0,255 + 0,071 + 0,587 + 0,827 + 0,374) / 5 = 0,423$$